

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2017-05-09 du 23 mai 2017 portant modification de la composition de la commission évaluation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

NOR : SSAX1730415X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2016 portant nomination au comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2016-11-04 du 16 novembre 2016 portant composition de la commission évaluation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le règlement intérieur du comité national du FIPHFP ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. La délibération n° 2016-11-04 du 16 novembre 2016 portant composition de la commission évaluation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est complétée comme suit :

« La commission évaluation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est composée des membres suivants :

Pour les représentants des personnels

M. Hugues THIBAUT. »

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Délibération n° 2017-05-09 du 23 mai 2017 portant modification de la composition de la commission évaluation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Nombre de présents au moment de la délibération : 15.

Votants : 16 (dont 1 pouvoir).

Abstentions : 1.

Nombre de voix « Pour » : 15.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 23 mai 2017.

La vice-présidente,
A. DUGUET

Le directeur,
M. DESJARDINS